



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux câblés

Question écrite n° 18504

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur la situation des réseaux câblés, plus particulièrement sur les rapports entre les câblo-opérateurs et France Télécom. Il semble en effet que les câblo-opérateurs rencontrent des difficultés quant à l'application des dispositions contractuelles signées par France Télécom et relatives aux accords passés dans le cadre du plan câble. Parmi les points de litige, il faut noter les retards pris dans l'achèvement des réseaux de Boulogne, Neuilly et Levallois-Perret. Cette situation étant particulièrement préjudiciable aux entreprises et particuliers désireux de se raccorder pour accéder aux services proposés sur le réseau câblé, il lui demande de lui indiquer les motifs invoqués par l'opérateur France Télécom pour justifier les retards ainsi constatés et plus spécialement si l'Etat, actionnaire principal de l'opérateur, compte lui enjoindre de régler cette question rapidement.

Texte de la réponse

La question soulevée concerne les relations commerciales qui font l'objet d'une convention entre la société France Télécom, propriétaire du réseau câblé visé dans le cas présent, et la société Lyonnaise Communication, qui loue ce réseau pour offrir des services de télévision. Bien que le règlement des divergences relève du droit commercial, les indications suivantes peuvent être apportées pour permettre une analyse objective de la situation. France Télécom a construit le nombre total de prises prévues par la convention d'établissement des réseaux de Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret et Neuilly-sur-Seine et a donc satisfait l'intégralité de ses obligations contractuelles. Il subsiste des petites zones non câblées sur ces communes, en raison d'absence d'autorisation de ces travaux ou de constructions de nouveaux immeubles. Les travaux correspondants se situent hors de la convention initiale et justifient des négociations préalables qui n'ont pas été engagées.

Données clés

Auteur : [M. Olivier de Chazeaux](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18504

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 août 1998, page 4666

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5721